Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le 10 : 001-210 00002-2024-002-2024_37-DE

République française Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 02 juillet 2024

En exercice : 18 L'an deux mille vingt-quatre et le deux juillet l'assemblée régulièrement

convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART

Présents: 11 Présents: Michel BRULHART, Patrick DUMAS, Fabien JACQUET,

Janine BAIL, Loïc CHRISTIN, Claude MOREIRA, Charline PERRIER,

Votants: 17 Frédéric LEGER, Adeline SIBELLE, Laurent IMBERTI, Jean-Pierre

DEMORNEX

Absents excusés: Elody BULLIARD (à Charline PERRIER), Emmanuelle LAURE (à Michel BRULHART) Christophe LEBRUN (à Ianine BAIL), Cécile MAGNIN (à Fabien JACQUET), Leila MANET, Angélique NICOSIA (à Patrick DUMAS), Nicolas PIDOUX (à Laurent

MBERTI)

Secrétaire de séance : Charline PERRIER

2024_37 - Objet : Acquisition d'un local de 92 m2 en VEFA

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'acquérir un local de 92 m2 situé au rez-de-chaussée du bâtiment B du projet Aquarelle. Ce local fera partie d'une copropriété avec son règlement et une répartition des charges tantièmes. Il sera livré brut avec les fourreaux en attente et une bouche d'évacuation des eaux usées, ainsi qu'une place PMR, aux conditions suivantes :

Le prix étant fixé à 184 000 € HT, soit 2 000 € HT / m2 de surface utile.

<u>Calendrier prévisionnel:</u>

В

- 🔳 Dépôt de permis : 30/04/2024

Signature d'une promesse d'achat : juillet 2024
 Signature de l'acte authentique : décembre 2024

- 🖥 Démarrage des travaux : Février 2025

r 🕌 Livraison du local : Août 2026

527

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 1 abstention, 8 voix contre et 8 voix pour :

La voix du Maire étant prépondérante :

- APPROUVE l'acquisition du local de 92 m2 situées au rez-de-chaussée du Bâtiment B.

- AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir les formalités nécessaires à ce projet et à signer les actes afférents.

Le Maire JEAN OR LE Michel BROS HART CO